



Syndicat Dentaire Libéral
de Picardie

Le Président
David ELBAZ

65, quai d'amont
60100 CREIL

Chères Consœurs, Chers Confrères,

ÉLECTIONS BIENNALES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MODALITES DU SCRUTIN

Suite à l'appel de candidatures, nous vous rappelons que **nos élections pour le Conseil d'Administration auront lieu ce mercredi 7 décembre, lors de notre Assemblée Générale.**

Le nombre de candidatures, reçues dans les délais prescrits, est de 9

Modalités de vote : Sont seuls électeurs les praticiens de Picardie ayant adhéré au Syndicat avant la date du scrutin.

À CET EFFET, nous vous adressons sous ce pli :

- un bulletin de vote sur lequel figure la liste des candidats
- une enveloppe de vote de couleur bleue
- une enveloppe blanche pré-adressée à utiliser pour un vote par correspondance

L'Électeur raye, sur le bulletin de vote, le nom du ou des candidats qu'il entend écarter.

Il place ce bulletin de vote dans l'enveloppe bleue qui doit être cachetée et ne porter aucune mention ou signe distinctif, sous peine de nullité.

L'Électeur pourra alors, à sa convenance :

• **soit voter sur place, lors de l'Assemblée Générale**, en glissant l'enveloppe bleue dans l'urne.

Opérations de vote lors de l'Assemblée Générale du Mercredi 7 Décembre 2011 :

- 20H15 Ouverture du scrutin.
- 20H30 Clôture du scrutin.
- 21H00 21H30 Dépouillement et résultats du scrutin.

• **soit voter par correspondance**. L'Électeur place l'enveloppe bleue cachetée dans l'enveloppe blanche pré-adressée et l'envoie ou la dépose au Secrétariat Général **avant le mardi 6 décembre à 18 heures**, dernier délai.

Docteur Nicolas SCHMITTER
Secrétaire général de FSDL PICARDIE
32 rue des jacobins
60000 BEAUVAIS

Cette enveloppe blanche pré adressée servant à l'expédition ou à la remise du bulletin de vote devra porter le cachet professionnel de l'Électeur ainsi que sa signature sous peine de nullité.